

Comptes annuels

— Exercice 2021 —

Proposition de résolution

Agence française de développement

Conseil d'administration

Du 21 avril 2022

Approbation des comptes de l'exercice 2021

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement approuve les comptes annuels de l'Agence française de développement arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés.

Table des matières

1.	Faits marquants de l'exercice.....	5
1.1.	Croissance du bilan.....	5
1.2.	Financement de l'activité	5
1.3.	Affectation du résultat 2020	5
1.4.	Augmentation de la dotation en capital de l'AFD réalisé par l'État.....	5
1.5.	Augmentation de capital FISEA	6
1.6.	Prolongement des moratoires internationaux – Crise Covid 19.....	6
2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	7
2.1	Généralités	7
2.2	Conversion des opérations en devises	7
2.3	Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle	8
2.4	Titres de placement et titres d'investissement	9
2.5	Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres détenus à long terme	9
2.6	Dette obligataire.....	11
2.7	Subventions	11
2.8	Immobilisations	11
2.9	Instruments financiers à terme.....	12
2.10	Provisions.....	12
2.11	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	18
2.12	Dettes subordonnées	18
2.13	Engagements de financement.....	18
2.14	Engagements de garantie.....	18
2.15	Informations sur les États ou territoires non coopératifs	19
2.16	Autre information relative à la consolidation	19
2.17	Événements postérieurs à la clôture.....	20
3.	Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021	21

Bilan au 31 Décembre 2021

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Actif				
Caisse, Banque Centrale		2 085 489	3 157 672	-1 072 183
Effets publics et valeurs assimilées	1 et 2	1 172 950	1 341 718	-168 767
Créances sur les établissements de crédit	3	16 163 896	14 541 206	1 622 690
À vue		2 934 510	1 971 072	963 438
À terme		13 229 386	12 570 134	659 252
Opérations avec la clientèle	4	33 769 617	30 900 499	2 869 118
Autres concours à la clientèle		33 769 617	30 900 499	2 869 118
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 et 2	836 695	817 817	18 878
Actions et autres titres à revenu variable	1 et 2	39 033	39 033	-
Participations et autres titres détenus à long terme	5	121 027	125 672	-4 644
Parts dans les entreprises liées	6	934 105	898 582	35 522
Immobilisations incorporelles	9	64 104	46 404	17 700
Immobilisations corporelles	9	175 978	183 572	-7 594
Autres actifs	10	1 023 978	926 748	97 230
Comptes de régularisation	11	511 355	595 283	-83 928
Total de l'actif		56 898 227	53 574 205	3 324 022
HORS-BILAN : Engagements donnés				
Engagements de financement		18 899 729	17 089 239	1 810 490
En faveur d'établissements de crédit		4 363 560	3 945 158	418 403
En faveur de la clientèle		14 536 169	13 144 081	1 392 087
Engagements de garantie	32	2 942 289	2 542 184	400 105
D'ordre d'établissements de crédit		35 010	40 759	-5 750
D'ordre de la clientèle		2 907 279	2 501 424	405 855
Engagements sur titres		111 532	116 326	-4 794
Autres engagements sur titres	32	111 532	116 326	-4 794

Bilan au 31 Décembre 2021

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	12	574 181	423 114	151 066
À vue		362 015	195 569	166 445
À terme		212 166	227 545	-15 379
Opérations avec la clientèle	13	2 511	2 028	482
Autres dettes à vue		2 511	2 028	482
Dettes représentées par un titre	14	43 593 134	40 947 949	2 645 185
Marché interbancaire et créances négociables		500 230	701 728	-201 498
Emprunts obligataires		43 092 904	40 246 221	2 846 683
Autres passifs	10	1 840 682	2 332 033	-491 351
Fonds publics affectés		84 667	84 335	331
Autres passifs		1 756 015	2 247 698	-491 683
Comptes de régularisation	11	404 720	365 149	39 571
Provisions	15	1 656 734	1 598 140	58 594
Dettes subordonnées	16	1 462 756	2 179 584	-716 828
Fonds pour risques bancaires généraux	17	460 000	460 000	-
Capitaux propres hors FRBG	18	6 903 510	5 266 207	1 637 303
Dotation		4 227 999	2 807 999	1 420 000
Réserves		2 424 342	2 339 900	84 442
Subventions		11 419	12 756	-1 337
Résultat		239 750	105 552	134 198
Total du passif		56 898 227	53 574 205	3 324 022
HORS-BILAN : Engagements reçus				
Engagements de financement				-
Reçus d'établissements de crédit				-
Reçus de l'État français				-
Engagements de garantie	32	334 046	347 739	-13 694
Reçus d'établissements de crédit		334 046	347 739	-13 694
Engagements sur titres				
Autres engagements reçus sur titres				
Autres engagements	32	4 943 801	5 112 763	-168 962
Garanties reçues de l'État français		4 943 801	5 112 763	-168 962

Compte de résultat 2021

<i>en milliers d'euros</i>		Notes	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits et charges d'exploitation bancaire					
+	Intérêts et produits assimilés	20	1 479 810	1 627 457	-147 646
	Sur opérations avec les établissements de crédit		433 121	477 958	-44 837
	Sur opérations avec la clientèle		537 132	596 049	-58 917
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe		21 330	17 632	3 698
	Autres intérêts et produits assimilés		488 228	535 818	-47 590
-	Intérêts et charges assimilées	21	1 044 089	1 188 598	-144 509
	Sur opérations avec les établissements de crédit		661 239	679 622	-18 384
	Sur opérations avec la clientèle		928	1 596	-668
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe		464 074	518 842	-54 768
	Autres intérêts et charges assimilées		-82 152	-11 462	-70 690
+	Revenus des titres à revenu variable		1 841	818	1 023
+	Commissions (produits)	22	120 289	124 100	-3 811
-	Commissions (charges)		3 605	2 227	1 378
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	23	-5 920	-2 304	-3 616
+	Autres produits d'exploitation bancaire	24	334 091	329 654	4 438
-	Autres charges d'exploitation bancaire	25	88 294	82 507	5 787
=	Produit net bancaire		794 124	806 393	-12 269
Autres produits et charges ordinaires					
-	Charges générales d'exploitation	26	474 812	444 665	30 147
	Frais de personnel		334 235	314 250	19 985
	Autres frais administratifs		140 577	130 416	10 162
-	Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9	26 904	24 134	2 771
=	Résultat brut d'exploitation		292 408	337 594	-45 187
+/-	Coût du risque	29	-35 184	-191 099	155 914
=	Résultat d'exploitation		257 223	146 495	110 728
+/-	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	30	-18 586	-39 857	21 271
=	Résultat courant avant impôt		238 637	106 638	131 999
+/-	Résultat exceptionnel	31	1 207	-1 027	2 234
-	Impôt sur les bénéfices		94	59	34
	Résultat de l'exercice		239 750	105 552	134 198

Annexe

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Croissance du bilan

Le total du bilan s'élève à 56,9 Mds€ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente. Cette variation est principalement due à une croissance de l'activité avec une progression de 9,3% des encours bruts de prêts pour compte propre sur la période.

1.2. Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis en 2021, cinq emprunts obligataires sous forme d'émission publique et six placements privés ainsi que deux opérations d'abondement de souche, pour un volume global de 7,5 Mds€.

1.3. Affectation du résultat 2020

Conformément à l'article 79 de la loi de Finances rectificative 2001 n°2001-1276 du 28 décembre 2001, le montant du dividende versé par l'AFD à l'État est déterminé par arrêté ministériel.

Les comptes 2020 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 8 avril 2021.

Le ministre de l'Economie et des Finances a déterminé le dividende 2020 à verser à l'État. Celui-ci s'élève à 21,1 M€, soit un taux de 20% du montant du résultat social de l'AFD et a été versé après publication au journal officiel.

Le solde du résultat après distribution de dividende, soit 84,4 M€, a été affecté en réserves.

1.4. Augmentation de la dotation en capital de l'AFD réalisée par l'État

Une nouvelle dotation en capital de l'AFD a été réalisée par l'État pour un montant de 1 420 M€ afin de renforcer les fonds propres de l'Agence. La dotation initiale de l'AFD, qui était de 2 808 M€, s'élève à 4 228 M€ à la clôture de cet exercice.

Cette augmentation de la dotation s'est opérée par conversion de la dette RCS (ressource à condition spéciale) de l'État dans les livres de l'AFD, conformément à la convention signée le 18 juin 2021 entre l'État français et l'AFD. Cette convention définit les modalités relatives à (i) la dotation de l'État au capital de l'AFD, à hauteur de 1 420 M€ et (ii) le remboursement anticipé par l'AFD à l'État des échéances dues à compter du 1^{er} juin 2021 sur plusieurs prêts émis entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2021, pour un montant total de 920 M€.

1.5. Augmentation de capital FISEA

Le 9 février 2021, FISEA a procédé à une augmentation de capital de 50 M€ par la création d'actions ordinaires souscrites entièrement par l'AFD et libérées en totalité sur la période.

Le capital de FISEA a ainsi été porté à 277 M€ contre 227 M€ auparavant.

1.6. Prolongement des moratoires internationaux – Crise Covid 19

Pour rappel, en 2020, le G20 a accordé la plus grande attention à la pandémie mondiale. Une des mesures centrales a été le lancement, en coordination avec le Club de Paris, d'une initiative de suspension du service de la dette (Debt Service Suspension Initiative for the Poorest Countries - DSSI) pour aider à remédier aux vulnérabilités financières des pays en développement et permettre aux pays de consacrer des ressources à la lutte contre la pandémie. De nombreux moratoires ont été accordés par l'AFD dans le cadre de ce dispositif. Ces moratoires se sont traduits par des reports des échéances du 1^{er} mai au 31 décembre 2020, les montants suspendus seront remboursés en six échéances prévues entre le 15 juin 2022 et le 15 décembre 2024 (phase 1).

L'AFD a signé avec 26 pays éligibles un accord ou un avenant à l'accord initial, pour mettre en œuvre l'extension de l'initiative de suspension du service de la dette (phase 2) qui s'applique sur les échéances du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2021.

Compte tenu des besoins de financement importants auxquels les pays éligibles à l'initiative DSSI devraient être confrontés cette année, les membres du Club de Paris et le G20 ont approuvé la prolongation additionnelle de 6 mois de cette initiative, jusqu'à la fin décembre 2021 (phase 3). L'AFD a signé un accord ou un avenant à l'accord initial avec 22 pays et un accord bilatéral avec 9 pays au titre de cette dernière phase.

Les moratoires accordés de manière générale aux créanciers et visant à répondre à des difficultés de trésorerie temporaires liées à la crise de Covid-19, viennent affecter les échéanciers de remboursement de ces créances sans en impacter substantiellement leurs caractéristiques.

Au 31 décembre 2021, les suspensions de paiement dans le cadre de la phase 2 et la phase 3 de l'initiative DSSI ont eu un impact non significatif dans les comptes.

1.7. Application de la nouvelle définition du défaut sur le périmètre des prêts souverains

Au 1^{er} janvier 2021, le groupe AFD a adopté une nouvelle définition du défaut pour déclasser les actifs financiers en stage 3. Cette nouvelle définition est alignée avec celle du défaut bâlois et repose notamment sur une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

Les prêts souverains étaient auparavant déclassés en douteux dès 18 mois d'impayés. Suite à l'application de cette nouvelle définition, ces prêts sont considérés comme encours douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré. A fin décembre 2021, les encours souverains douteux s'élèvent à 610 M€. Le taux de douteux du portefeuille des prêts souverains évolue de 0,01% à 2,7%.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 Généralités

Les comptes annuels de l'Agence française de développement sont présentés selon les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, conformément au règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les comptes individuels annuels comprennent le bilan, le hors-bilan, le compte de résultat et une annexe qui complète l'information donnée par les trois premiers éléments.

Ils ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Conformément aux normes en vigueur, l'AFD applique :

- ✓ depuis le 1^{er} janvier 2006, le règlement CRC 2005-03, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif au traitement comptable du risque de crédit ;
- ✓ depuis le 1^{er} janvier 2014, la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, qui se substitue à la recommandation du CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003.

2.2 Conversion des opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des opérations suivantes, pour lesquelles l'écart est conservé dans un compte de régularisation :

- ✓ titres de participation libellés en devises et financés en euros ;
- ✓ éléments du bilan et du hors-bilan libellés en devises non liquides.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts, des titres ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Les produits et charges libellés en devises sont fixés mensuellement en euros et les variations ultérieures du cours des devises font apparaître une perte ou un gain de change en compte de résultat. Il convient de préciser, concernant les emprunts de l'AFD souscrits pour le financement de la F.R.P.C.¹ du Fonds monétaire international, que les gains ou pertes de change sur intérêts sont équilibrés par des bonifications et n'ont donc pas d'influence sur le résultat final.

Dans le cas d'opérations en devises non liquides, seules les pertes latentes sont prises en compte par l'enregistrement de provisions. Conformément à la réglementation, les gains latents sur ces opérations ne sont pas pris en compte.

2.3 Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle

Ils figurent au bilan pour leur montant (y compris les créances rattachées) après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

Les engagements sur conventions d'ouverture de crédit signées non encore versés ou partiellement versés figurent pour le montant du reste à verser au hors-bilan.

Les intérêts et commissions d'engagement sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leur montant couru, échu ou non échu, calculé au *pro rata temporis*.

Le déclassement en créances douteuses respecte la réglementation bancaire en cas d'échéance impayée depuis plus de trois ou six mois selon la nature de la créance.

Dérogent à cette règle, après accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les créances garanties par l'État français qui ne sont pas déclassées et les créances souveraines pour lesquelles le délai d'impayé est porté à 90 jours.

Les prêts et crédits non souverains pour lesquels le système de cotation met en évidence des risques notables sont déclassés en douteux (éventuellement même en l'absence d'impayés) et font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale sur l'encours en capital (dépréciation pour risques individualisés).

Les créances contentieuses sont comprises dans les créances douteuses.

Les encours douteux compromis sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont, en tout état de cause, classés dans cette catégorie les encours douteux depuis plus de 12 mois consécutifs et les contrats de crédit déchus de leur terme.

L'AFD constitue des dépréciations permettant de couvrir en valeur actualisée l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre de ses encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels. Les flux sont actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine des encours pour les prêts à taux fixe et au dernier taux d'intérêt effectif pour les prêts à taux variable.

1/ F.R.P.C : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et l'amélioration de la Croissance.

Les intérêts échus impayés et courus non échus sur créances douteuses sont entièrement dépréciés.

Restructuration des actifs :

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur entraîne une modification des termes du contrat initial pour permettre à l'emprunteur de faire face aux difficultés financières qu'il rencontre. Si, compte tenu de la modification des conditions de l'emprunt, la valeur actualisée des nouveaux flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une décote doit être comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la nouvelle valeur actualisée.

Au 31 décembre 2021, les crédits restructurés affichent un solde de 2,5 M€.

2.4 Titres de placement et titres d'investissement

Les règles suivantes sont applicables en fonction de la finalité de l'opération :

- ✓ Les titres de placement, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat, coupon couru exclu et frais d'acquisition exclus.

Les primes ou décotes sont amorties de manière linéaire. À chaque arrêté comptable mensuel, le coupon couru depuis la dernière tombée fait l'objet d'une comptabilisation dans les résultats.

Mensuellement, les moins-values latentes déterminées par différence entre la valeur comptable et le prix de marché font l'objet d'une dépréciation ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- ✓ Les titres d'investissement (principalement des obligations) acquis avec l'intention de les détenir de façon durable jusqu'à l'échéance sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'achat, coupon couru exclu et frais d'acquisition exclus.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas de risque de contrepartie.

L'étalement des primes ou décotes (écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement) est effectué de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle.

À chaque arrêté comptable mensuel, le coupon couru depuis la dernière tombée fait l'objet d'une comptabilisation dans les résultats.

L'AFD dispose de ressources globalement adossées et affectées au financement des titres d'investissement.

2.5 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et titres détenus à long terme

- ✓ Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées sont celles détenues dans les sociétés contrôlées de manière exclusive, susceptibles d'être consolidées par intégration globale.

Elles sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais exclus.

✓ Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais exclus.

Ils correspondent aux titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice, ou d'en assurer le contrôle.

Il s'agit notamment des titres répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés émis par des sociétés mises en équivalence ;
- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de l'établissement détenteur.

✓ Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais exclus.

Cette catégorie regroupe les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Compte tenu de son caractère non significatif, la distinction de ce dernier poste n'est pas effectuée dans l'annexe aux comptes.

Pour ces trois catégories :

- ✓ Les titres sont enregistrés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative, évaluée en fonction de la situation nette de l'entreprise et de ses perspectives (estimées à partir des informations économiques et financières recueillies sur l'entreprise, de l'environnement du pays d'implantation notamment) ou de la valeur boursière selon le cas, est inférieure à la valeur d'acquisition.
- ✓ Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour perte de change à 100 % lorsque la devise concernée a fait l'objet d'une perte de valeur.
- ✓ Les dividendes sont enregistrés en produits dès réception des procès-verbaux des assemblées générales tenues jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

Les plus ou moins-values de cession de titres sont enregistrées en « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

L'AFD détient par ailleurs, dans 10 sociétés, des participations sur fonds gérés (Cidom, Fides ou Fidom) ou sur des fonds apportés par l'État. Ces participations suivies au coût d'acquisition ne font pas partie du hors-bilan publiable. Une information sur les montants concernés est

donnée dans la note annexe n° 35. Ces participations, souscrites pour le compte de l'État sur fonds publics mis à la disposition de l'AFD, ne sont pas prises en compte dans les pourcentages de contrôle et d'intérêt, et ne sont donc pas consolidées dans les comptes.

2.6 Dette obligataire

Les primes de remboursement (différence entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts.

2.7 Subventions

Le poste « Subventions » enregistre les fonds de bonification des prêts d'aide budgétaire globale et les subventions d'investissement affectées aux prêts mixés, qui sont versés par l'État au moment de la mobilisation des prêts, et qui permettent de consentir des prêts concessionnels en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacune des catégories de prêts concernés.

Ces bonifications et subventions d'investissement sont amorties en fonction de la durée de vie de chacun des prêts qu'elles permettent de financer.

2.8 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels créés ou acquis. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix de revient net de TVA récupérable) augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège.

Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants :

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ 15 ans pour les immeubles de bureau situés outre-mer;
- ✓ 15 ans pour les immeubles de logement;
- ✓ 5 ou 10 ans pour les agencements, aménagements et mobiliers;
- ✓ 2 à 5 ans pour les matériels et véhicules.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées de 4 ans à 8 ans pour les progiciels de gestion et de 2 ans pour les outils bureautiques.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles », elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisation d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés ».

2.9 Instruments financiers à terme

Les encours hors-bilan sur instruments financiers correspondent intégralement à des opérations fermes — échange de taux et échange de taux et devise — conclues de gré à gré. Ces opérations sont inscrites dans le hors bilan non publiable et détaillées dans les notes 33 et 34.

La gestion de ces instruments s'effectue principalement dans le cadre des opérations de micro-couverture de la dette et des prêts.

Conformément au règlement ANC 2014-07¹, le nominal de ces contrats est enregistré au hors-bilan et le principe de symétrie par rapport à l'élément couvert se traduit par l'enregistrement des charges et des produits dans les comptes d'intérêts et produits ou charges assimilés relatifs aux éléments couverts. Ces charges et produits ne sont pas compensés.

2.10 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, et qui sont nettement précisées quant à leur objet.

PROVISIONS SUR ENCOURS SOUVERAINS

La convention « relative au compte de réserve² », signée le 8 juin 2015 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée, détermine le mécanisme de constitution de provisions en couverture du risque souverain et les principes d'emploi des provisions ainsi constituées.

Ce compte de réserve est destiné à (i) alimenter les provisions que l'AFD aurait à constituer en cas de défaillance d'un emprunteur souverain, (ii) servir les intérêts normaux impayés et (iii) plus généralement, contribuer à l'indemnisation de l'AFD en cas d'annulation de créances au titre des prêts souverains.

Le solde de ce compte ne peut être inférieur au montant requis par la réglementation bancaire applicable aux provisions collectives sur encours sain ou restructuré. Cette limite inférieure réglementaire est calculée à partir des estimations de pertes attendues sur l'ensemble du portefeuille de prêts souverains (pertes à un an, pertes à terminaison,

1/ Livre II-Titre 5 du règlement ANC 2014-07 relatif aux instruments financiers à terme, qui abroge et reprend le règlement CRBF 90-15 modifié par le CRBF 92-04.

2/ La signature de cette convention rend caduque la convention « relative au provisionnement des prêts souverains consentis par l'AFD pour son compte propre » du 30 décembre 2010 conclue entre l'État et l'AFD.

exigences réglementaires de provisions ou tout autre donnée dont l'AFD dispose permettant d'anticiper le profil de risque du portefeuille de prêts souverains).

Les encours souverains douteux sont provisionnés. Cette dépréciation est par ailleurs neutralisée par prélèvement sur le compte de réserve.

Les dotations nettes de reprises de provisions sont enregistrées dans le Produit Net Bancaire.

PROVISIONS COLLECTIVES SUR ENCOURS NON SOUVERAINS ET SUR LES ENGAGEMENTS DONNEES

Le portefeuille de créances dépréciées sur base collective correspond à l'ensemble des prêts non souverains pays étrangers et outre-mer non dépréciés sur base individuelle ainsi que les engagements de garantie donnés et les engagements de financement donnés sur les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées.

Principe général

Le groupe AFD classe les actifs en 3 catégories distinctes (appelées aussi « stages ») selon l'évolution, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif. La méthode de calcul de la provision collective diffère selon l'appartenance à l'un de ces 3 stages.

L'appartenance à chacune de ces catégories est définie de la façon suivante :

- Stage 1 : regroupe les actifs « sains » et n'ayant pas subi de dégradation du risque de contrepartie depuis leur mise en place. Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues sur un horizon de 12 mois ;
- Stage 2 : regroupe les actifs sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Le mode de calcul de la provision est basé statistiquement sur les pertes attendues à maturité;
- Stage 3 : regroupe les actifs pour lesquels il existe un indicateur objectif de dépréciation (identique à la notion de défaut actuellement retenue par le Groupe pour apprécier l'existence d'un indice objectif de dépréciation). Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues sur la maturité de l'opération (cf. 2.3 Prêts aux établissements de crédit et crédits à la clientèle).

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut être appréciée sur une base individuelle ou sur une base collective. Le groupe examine toutes les informations dont il dispose (internes ou externes, incluant des données historiques, des informations sur les conditions économiques actuelles, des prévisions fiables sur les événements futurs et conditions économiques).

Le modèle de dépréciation est fondé sur la perte attendue, cette dernière doit refléter la meilleure information disponible à la date de clôture.

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis son entrée au bilan, qui entraîne son transfert du stage 1 au stage 2, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit. La méthodologie retenue repose sur une combinaison de plusieurs critères notamment

les notations internes, la mise sous surveillance, la présomption réfutable de dégradation significative en présence d'impayé de plus de 30 jours.

Mesure des pertes de crédits attendus « ECL »

Les pertes de crédits attendus sont définies comme une estimation probable des pertes de crédit actualisées pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes sur l'année à venir ou sur la durée de vie des actifs selon le stage.

Sur la base des spécificités du portefeuille du groupe AFD, la méthodologie de calcul développée par le groupe repose sur des concepts et données internes mais également sur des matrices de transition externe retraitées.

Le calcul du montant des pertes de crédit attendues (ECL) s'appuie essentiellement sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) en tenant compte des profils.

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut permet de modéliser la probabilité qu'un contrat aille en défaut sur un horizon de temps donné. Cette probabilité est modélisée :

- à partir de critères de segmentation du risque ;
- sur un horizon de 12 mois (notée PD 12 mois) pour le calcul de la perte attendue des actifs du stage 1 ; et
- sur l'ensemble des échéances de paiement des actifs associés au stage 2 (appelée Courbe de PD à maturité ou PD lifetime).

Compte tenu du faible volume de prêts au sein du Groupe AFD, le Groupe AFD ne dispose pas d'une collecte des défauts historiques internes assez représentative de la réalité économique des zones d'intervention des entités du Groupe.

Pour ces raisons, le Groupe AFD a retenu une approche basée sur des transitions de notations et des probabilités de défaut communiquées par les agences de notation. Des retraitements peuvent s'avérer nécessaires sur les matrices de transition externes afin de corriger certaines irrégularités pouvant avoir un impact sur la cohérence des probabilités de défaut calculées à partir de ces matrices externes.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est modélisée pour les actifs des différents stages. Le Groupe AFD a pris en compte dans la modélisation de la LGD la valorisation des collatéraux.

Afin de tenir compte du modèle économique de l'AFD et de sa capacité de recouvrement, le Groupe AFD s'appuie sur les données de recouvrements modélisées en interne en se basant sur les taux de couverture du portefeuille douteux et en prenant en considération un niveau de recouvrement prospectif.

Exposition au défaut (EAD):

L'exposition au défaut correspond au montant résiduel anticipé par le débiteur au moment du défaut et doit, ainsi, prendre en compte les cash-flows futurs. A ce titre, l'EAD tient compte :

- des amortissements contractuels du principal ;
- des éléments de tirage des lignes comptabilisées au hors bilan ;
- des éventuels remboursements anticipés.

L'AFD peut également enregistrer un complément de provision au regard d'événements spécifiques impactant sa zone d'intervention.

Les dotations aux provisions collectives sur encours non souverains sains impactent négativement le coût du risque à hauteur de 20,5 M€.

Les dotations aux provisions collectives sur le hors bilan (reste à verser et garanties données) impactent positivement le coût du risque à hauteur de 0,6 M€.

PROVISION POUR RISQUES FILIALES

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998, et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag. Ces prêts ont été transférés à la Soredom (Anciennement Sofiag).

PROVISION POUR RISQUES DIVERS

Elle couvre divers risques et litiges pour lesquels il existe une probabilité de sortie de ressources.

PROVISION POUR RISQUE DE CHANGE

Elle est destinée à couvrir les écarts de conversion - actif sur les participations en devises lorsque la devise concernée a fait l'objet d'une dévaluation.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX**➤ Régimes à prestations définies****✓ Engagements de retraites et retraites anticipées**

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0 % ;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2 %.

✓ Engagements d'indemnités de fin de carrière et du financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,2 % ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2 % et 2,20% pour les TOM;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Tables de mortalité : TGH 05 / TGF 05.

Ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

Au 31 décembre 2021, la valorisation de la provision a augmenté de **9 610 K€**.

➤ *Autres avantages à long terme*

L'AFD octroie à ses salariés des primes de médailles du travail. Un complément de provision est comptabilisé au 31 décembre 2021 pour un montant de **31 K€**.

Les impacts globaux sur les exercices 2020 et 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31/12/2021	Variation impact Résultat	Au 31/12/2020	Variation impact Résultat	Au 31/12/2019
Provisions pour engagements sociaux	129 883	9 641	120 243	8 365	111 877
- Régimes à prestations définies	128 453	9 610	118 843	8 246	110 597
- Autres avantages à long terme	1 431	31	1 401	120	1 281

L'évolution des engagements au cours de l'exercice 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Frais Soins des agents à l'étranger	Retraite	Mutuelle des retraités	IFC	Total régimes prest. définies	Médaille du travail	Total global
Variation de la valeur actualisée de l'obligation :							
Valeur actualisée de l'obligation au 01/01	13 482	26 305	133 464	22 245	195 497	1 399	196 895
Coût financier	98	0	998	163	1 259	11	1 269
Coût des services rendus au cours de l'exercice	513	111	9 068	2 208	11 900	202	12 102
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0	0
Réductions/ Liquidations	0	0	0	0	0	0	0
Prestations payées	-78	-7 264	-2 095	-1 496	-10 932	-123	-11 055
Pertes (gains) actuariels	3 100	-3 744	-20 579	-2 376	-23 600	-47	-23 647
Autre (transfert d'engagement)	0	-96	-753	-197	-1 045	-11	-1 056
Valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2021	17 116	15 312	120 103	20 548	173 078	1 430	174 508
Variation de la valeur des actifs du régime :							
Juste valeur des actifs au 01/01		34 960			34 960		34 960
Rendement attendu des actifs		0					
Prestations payées		-7 264					
(Pertes) gains actuariels		75					
Liquidations		0					
Juste valeur des actifs au 31/12/2021		27 771			27 771		27 771
Limites du corridor :							
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 01/01	-3 420	5 460	-38 959	-4 774	-41 693	0	-41 693
Limites du corridor au 01/01	1 348	3 496	13 346	2 225			
Gains (pertes) actuariels générés dans l'exercice	-3 100	3 820	20 579	2 376	23 675	47	23 722
(Gains) pertes actuariels reconnus en résultat	124	-611	1 503	149	1 164	-47	1 117
(Gains) pertes actuariels reconnus en capitaux propres		0	0	0	0		0
Gains (pertes) actuariels non reconnus au 31/12/2021	-6 396	8 669	-16 877	-2 250	-16 854	0	-16 854
Montants reconnus au bilan au 31/12/2021 :							
Valeur actualisée de l'obligation financée		15 312					
Juste valeur des actifs financés	0	-27 771			-12 459		-12 459
Valeur actualisée de l'obligation non financée	17 116		120 103	20 548	157 766	1 430	159 196
Situation nette	17 116	-12 459	120 103	20 548	145 307	1 430	146 737
Gains (pertes) actuariels non reconnus	-6 396	8 669	-16 877	-2 250	-16 854	0	-16 854
Provision au bilan	10 720	-3 790	103 226	18 298	128 453	1 430	129 883
Montants reconnus dans le compte de résultat au 31/12/2021 :							
Coût des services rendus sur l'exercice	513	111	9 068	2 208	11 900	202	12 102
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0	0
Coût financier sur l'exercice	98	0	998	163	1 259	11	1 269
Pertes (gains) actuarielles reconnues	124	-611	1 503	149	1 164	-47	1 117
Rendement attendu des actifs du régime	0	0			0		0
Coût des services reconnus							
Effet des réductions/ liquidations							
Charge comptabilisée	734	-500	11 569	2 520	14 323	165	14 488
Réconciliation du passif net entre ouverture et clôture :							
Passif au 01/01	10 063	-3 194	94 504	17 471	118 844	1 399	120 243
Charge comptabilisée	734	-500	11 569	2 520	14 323	165	14 488
Cotisations payées							0
Reclassement et autre (transfert)	0	-96	-753	-197	-1 045	-11	-1 056
Prestations payées par l'employeur	-78	0	-2 095	-1 496	-3 668	-123	-3 791
Elements non recyclables en résultat	0	0	0	0	0		0
Passif net au 31/12/2021	10 720	-3 790	103 226	18 298	128 453	1 430	129 883
Variation du passif net	657	-596	8 721	827	9 610	31	9 641

Les prévisions d'engagements au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

Dettes actuarielles au 31/12/2021	10 720	15 312	103 226	18 298	147 555	1 430	148 985
Coût des services rendus en 2022	640	71	7 807	1 999	10 516	196	10 712
Coût financier sur 2022	213	0	1 535	257	2 005	18	2 024
Pertes (gains) actuarielles reconnues en résultat	275		287	11	574		574
Reclassement et autre (transfert)		-12	-286	-81	-379	-5	-384
Prestations à verser en 2021 / transfert des capitaux constitutifs au titre des départs en 2022	-110	-5 395	-2 087	-1 319	-8 911	-126	-9 038
Dettes estimées au 31/12/2022	11 737	9 975	110 481	19 166	151 360	1 513	152 873

2.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément au CRBF 90-02, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est destiné à rester durablement dans les fonds propres pour compléter la couverture générale des risques de l'AFD.

Ce fonds est, entre autres, destiné à couvrir :

- ✓ les risques généraux sur l'Outre-mer, s'agissant de l'activité directe de l'AFD ;
- ✓ les risques généraux sur le parc des immeubles à l'étranger.

2.12 Dettes subordonnées

En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé, et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1^{er} janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

En 2021, une ressource à condition spéciale de 225 M€ a été octroyée à l'AFD puis remboursée par anticipation à l'Etat dans le cadre de l'augmentation de capital de l'AFD.

2.13 Engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit et des conventions en faveur de fonds d'investissements.

Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit comprennent les restes à verser, pour le compte de l'État, sur les conventions conclues avec le FMI pour le financement de la F.R.P.C.

Les engagements de financement donnés en faveur de fonds d'investissements comprennent les engagements restant de la souscription de l'AFD dans FISEA+, soit 250 M€ au 31 décembre 2021.

2.14 Engagements de garantie

Les engagements donnés de garantie d'ordre des établissements de crédit enregistrent notamment :

- ✓ les garanties accordées par l'AFD au titre de la procédure Ariz I, Ariz II et Ariz Med (Assurance du risque d'investissement dans la ZSP, en Afrique Sub-saharienne et dans les pays du bassin méditerranéen) qui ont pour objectif de favoriser la création et le développement d'entreprises locales ;

Les engagements donnés de garantie d'ordre de la clientèle enregistrent notamment :

- ✓ la garantie de la dette de sa filiale en liquidation Soderag, étant entendue qu'une partie très importante de cette dette a fait l'objet en 1998 et en 1999 d'un remboursement anticipé après la cession par la Soderag de son portefeuille à la Sodega, la Sodema et la Sofideg. Portefeuille ensuite repris par le groupe BRED ;
- ✓ la garantie octroyée au groupe BRED qui représente 50 % de l'encours brut du portefeuille des prêts cédés en 1998 par la Socredom dans la perspective de sa dissolution, intervenue le 1^{er} janvier 1999 ;
- ✓ les garanties de remboursement des trois emprunts obligataires émis par l'IFFIM dans le cadre de la gestion pour le compte de l'État de la contribution française au Fonds de solidarité pour le développement (FSD) ;
- ✓ les garanties en sous-participation accordées à Proparco.

Les engagements reçus des établissements de crédit sont liés aux opérations de prêts effectuées par l'AFD.

Les autres engagements reçus comprennent la garantie de l'État français accordée sur des crédits à des États étrangers.

Les engagements de garanties donnés sur titres enregistrent les promesses de rachat d'actions offertes aux actionnaires minoritaires de Proparco dans le cadre des augmentations de capital intervenues 2014 et 2020. Ces promesses de rachat sont exerçables pendant 5 ans après une période de blocage de 5 ans.

2.15 Informations sur les États ou territoires non coopératifs

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier (modifié par Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014-art.3) impose aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires élargit la liste des informations requises par les banques sur leurs implantations dans les ETNC. L'arrêté du 6 janvier 2020 puis du 4 mars 2021 ont modifié la liste des états ou territoires non coopératifs.

L'AFD ne détient, au 31 décembre 2021, aucune implantation dans les États ou territoires non coopératifs.

2.16 Autre information relative à la consolidation

Les comptes sociaux de l'AFD sont intégralement repris suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe AFD.

2.17 Événements postérieurs à la clôture

Intégration Expertise France

Au 1^{er} janvier 2022, l'EPIC Expertise France intègre le Groupe AFD. A cette même date, l'EPIC Expertise France est transformé en SAS avec un capital social de 829 K€ détenu à 100% par l'AFD.

Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes sociaux de l'AFD.

Actionnariat de Proparco

Crédit Agricole SA a cédé une partie de ses titres Proparco à l'AFD portant le taux de détention de l'AFD à 79,76% au capital de Proparco contre 78,19% en 2020.

Elle reste actionnaire du capital de Proparco pour 0,37%.

L'arrêté ministériel publié postérieurement à la clôture en date du 17 février 2022 a rendu effective cette opération.

3. Notes annexes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Note 1 - Titres de placement (1)

	Décembre 2021			Décembre 2020		
	Titres cotés	Titres non cotés	Total	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées	620 758		620 758	722 468		722 468
Créances rattachées	4 882		4 882	6 129		6 129
Dépréciations	-2 989		-2 989	-102		-102
Total net	622 652		622 652	728 494		728 494
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 598	601 149	776 747	175 456	570 014	745 471
Créances rattachées	456	1 449	1 905	456	-602	-145
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
Total net	176 054	602 598	778 652	175 913	569 413	745 325
Actions et autres titres à revenu variable	39 033		39 033	39 033		39 033
Total net	39 033		39 033	39 033		39 033
Total valeur nette	837 738	602 598	1 440 336	943 440	569 413	1 512 852

	Revenu fixe	Revenu variable	Total 2021	Revenu fixe	Revenu variable	Total 2020
Plus-values latentes	12 647	14 407	27 054	24 740	13 480	38 220

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe	150 529	204 604	221 581	200 033	776 747

Note 2 - Titres d'investissement (1)

	Décembre 2021			Décembre 2020		
	Titres cotés	Titres non cotés	Total	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Effets publics et valeurs assimilées	544 121		544 121	605 716		605 716
Créances rattachées	6 178		6 178	7 508		7 508
Total net	550 299		550 299	613 223		613 223
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 533		56 533	70 576		70 576
Créances rattachées	1 510		1 510	1 916		1 916
Total net	58 043		58 043	72 492		72 492
Total valeur nette	608 342		608 342	685 715		685 715
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	34 571		34 571	43 760		43 760

Au cours de l'exercice, aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie.

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Échéancier des obligations et autres titres à revenu fixe		28 541	27 991		56 533

(1) Total des postes du bilan : Effets publics et valeurs assimilées (1 172 950 milliers €), Obligations et autres titres à revenu fixe (836 695 milliers €), Actions et autres titres à revenu variable (39 033 milliers €) soit 2 048 678 milliers € au 31/12/2021.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

	Décembre 2021			Décembre 2020		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires	2 173 712	0	2 173 712	1 159 809	0	1 159 809
Prêts aux établissements de crédit	760 679	13 311 832	14 072 511	811 239	12 670 427	13 481 666
- dont placement interbancaire (1)	760 679	1 211 190	1 971 869	811 239	1 520 769	2 332 008
- dont activité de prêts	0	12 100 642	12 100 642	0	11 149 658	11 149 658
Créances rattachées	122	64 542	64 664	27	58 163	58 190
Dépréciations	-3	-146 988	-146 991	-3	-158 456	-158 458
					12 570	
Total	2 934 510	13 229 386	16 163 896	1 971 072	134	14 541 206

Le montant de l'encours aux risques de l'État et pour compte de tiers s'élève respectivement à 30 259 milliers € et 1 962 519 milliers €.

(1) Ce poste inclut les OPCVM monétaires

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Échéancier des prêts aux établissements de crédit	570 006	1 114 137	5 290 818	5 125 682	12 100 642

Le montant de l'encours douteux 161 240 milliers € est inclus dans la colonne "Inférieur à 3 mois".

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Détail des prêts à terme douteux				
Encours douteux (hors créances rattachées)	161 240	139 134	172 674	150 601
- dont encours douteux compromis souverains (1)				
- dont encours douteux compromis non souverains	151 902	129 242	112 040	112 005

(1) Accordés aux États ou avec l'aval de ces États. L'encours en capital de ces prêts fait l'objet uniquement de provisions de passif.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Crédits à la clientèle	33 937 475		31 054 042	
Créances rattachées	119 387		103 214	
Dépréciations	-287 244		-256 757	
Total	33 769 617		30 900 499	

L'encours des crédits au risque de l'État et pour compte de tiers s'élève respectivement à 989 831 milliers € et 1 622 269 milliers € au 31/12/2021.

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Échéancier des crédits à la clientèle	768 261	1 906 256	10 289 829	20 973 129	33 937 475

Le montant des impayés sur créances normales (282 567 milliers €) et le montant de l'encours douteux (1 221 029 milliers €) sont inclus dans la colonne "Inférieur à 3 mois".

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Détail des prêts à terme douteux				
Encours douteux (hors créances rattachées)	1 305 897	286 903	766 367	256 495
- dont encours douteux compromis souverains (1)	6 131	7 775	1 408	266
- dont encours douteux compromis non souverains	328 014	110 550	213 836	65 070

(1) Accordés aux États ou avec l'aval de ces États. L'encours en capital de ces prêts fait l'objet uniquement de provisions de passif.

Note 5 - Participations et autres titres détenus à long terme

	Décembre 2021	Décembre 2020
Titres détenus à long terme et titres de participation	167 902	168 539
Valeur brute (1)	177 763	172 486
Écart de conversion	-9 860	-3 947
Dépréciations	46 875	42 868
Total net	121 027	125 672

(1) Le montant brut des participations cotées en 2021 s'élève à 11 561 milliers €.

Note 6 - Parts dans les entreprises liées

	Décembre 2021	Décembre 2020
Valeur brute	991 062	941 062
Dépréciations	56 958	42 480
Total net	934 105	898 582

Note 7 - Opérations avec les entreprises liées

	Décembre 2021	Décembre 2020
Actif		
Créances sur les établissements de crédit	5 425 572	4 724 520
Passif		
Dettes à terme envers les établissements de crédit	211 763	227 142
Hors-bilan		
Engagements de financement donnés	1 817 985	1 854 288
Engagements de garantie donnés	1 600 779	1 324 580

Note 8 - Liste des filiales et participations**Filiales détenues à plus de 50 %**

	Proparco	Soderag
Siège social	151, rue Saint-Honoré 75001 Paris	rue F. Eboué BP 64 97110 Pointe à Pître
Capital	984 373	5 577
Capital détenu	78,19%	100,00%
Capitaux propres	1 166 056	-114 388
<i>dont résultat après IS</i>	74 006	1 721
Valeur brute comptable	701 973	5 980
Valeur nette comptable	701 973	0
	Sogefom	Fisea
Siège social	5, rue Roland-Barthes 75012 Paris	5, rue Roland-Barthes 75012 Paris
Capital	1 102	277 000
Capital détenu	58,69%	100,00%
Capitaux propres	11 240	157 496
<i>dont résultat après IS</i>	-530	-7 464
Valeur brute comptable	5 015	277 000
Valeur nette comptable	5 015	226 022

Participations détenues entre 10 et 50 %

Valeur brute	68 362
Valeur nette	46 240

Note 9 - Immobilisations et amortissements

	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute					
Terrains et aménagements	89 545	154	0	-47	89 651
Constructions et aménagements	221 127	5 230	17	-1 370	224 970
Autres immobilisations corporelles	65 792	4 250	1 980	-900	67 161
Immobilisations incorporelles	119 513	45 176	295	-15 079	149 315
Montant brut	495 977	54 809	2 292	-17 396	531 098
	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Amortissements					
Terrains et aménagements	3 339	249			3 588
Constructions et aménagements	143 241	8 676	8		151 909
Autres immobilisations corporelles	46 331	5 859	1 883		50 307
Immobilisations incorporelles	73 090	12 135	13		85 212
Montant des amortissements	266 001	26 919	1 904	0	291 016
Montant net	229 975	27 890	388	-17 396	240 082

Note 10 - Autres actifs et autres passifs

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte créditeur État français		283 424		350 489
Fonds publics affectés		77 778		77 471
Fonds de garantie dans les DOM		6 888		6 864
Dépôt des collatéraux	814 444	726 004	673 386	1 317 384
Autres	209 534	746 587	253 362	579 826
Total	1 023 978	1 840 682	926 748	2 332 033

Note 11 - Comptes de régularisation

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustement devises sur hors bilan		20 249	73 589	
Produits à recevoir et charges à payer sur swaps	334 330	104 588	351 670	104 689
Charges et produits à répartir	135 387	213 318	127 505	200 781
Autres comptes de régularisation	41 638	66 565	42 519	59 679
Total	511 355	404 720	595 283	365 149

Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Dettes envers les établissements de crédit	362 073	210 647	195 395	225 654
Dettes rattachées	-59	1 519	174	1 891
Total	362 015	212 166	195 569	227 545

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Echéancier des dettes envers les établissements de crédit		30 093	158 554	22 000	210 647

Note 13 - Opérations avec la clientèle

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes créditeurs de la clientèle	2 511	-	2 028	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Total	2 511	-	2 028	-

Note 14 - Dettes représentées par un titre

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Titres de créances négociables	500 483		702 597
Emprunts obligataires	42 751 502		39 881 603	
Dettes rattachées	341 150		363 750	
Total	43 593 134		40 947 949	

	Inférieur à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Échéancier des dettes représentées par un titre	1 756 584	2 799 633	16 625 990	21 569 295	42 751 502

Note 15 – Provisions

	31/12/2020	Dotations	Reprises	Écart de change	31/12/2021
Prêts souverains (1)	910 112	83 031	7 719	-1	985 425
Prêts non souverains sains (2)	293 535	63 606	43 058		314 083
Garanties données (2)	45 462	16 110	180		61 392
Engagements de financement sur prêts non souverains (2)	74 152	18 928	35 431		57 649
Provisions pour garanties ARIZ et PROPARCO	108 429	16 435	70 345	3 183	57 704
Risques filiales DOM	26 048	13	340		25 721
Risques divers	10 276				10 276
Pertes de change (1)	8 799	3 007	609		11 197
Frais administratifs (1)	637				637
Charges de personnel (1)	120 691	12 306	278	-65	132 654
Total	1 598 140	213 435	157 959	3 118	1 656 734

(1) Ces provisions ne figurent pas dans le poste "coût du risque".

(2) Les provisions collectives s'établissent à 433 123 milliers € dont 40 752 milliers € en stage 1 et 392 371 milliers € en stage 2.

En 2020, les provisions collectives s'élevaient à 413 149 milliers € dont 9 506 milliers € en stage 1 et 403 642 milliers € en stage 2.

Note 16 - Dettes subordonnées

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Dettes subordonnées	1 462 750		2 179 250
Dettes subordonnées de dernier rang	-		-	
Dettes rattachées	6		334	
Total	1 462 756		2 179 584	

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

	Décembre 2020	Dotation	Reprise	Décembre 2021
Fonds pour risques bancaires généraux	460 000	-	-	460 000

Note 18 - Capitaux propres hors FRBG

	Décembre 2021	Décembre 2020
Dotation	4 227 999	2 807 999
Réserves	2 424 342	2 339 900
Subventions	11 419	12 756
Résultat en instance d'affectation (1)	239 750	105 552
Total	6 903 510	5 266 207

(1) La distribution de dividende à l'Etat s'est élevée en 2020 à 21 110 K€

Note 19 - Actif et Passif en devises (1)

	Décembre 2021	Décembre 2020
Montant de l'actif en devises (2)	10 148 537	9 074 770
Montant du passif en devises (2)	7 069 861	7 220 912

(1) Hors opérations FMI et hors opérations de couverture (hors-bilan), ces opérations équilibrant les positions bilan.

(2) Par principe ces positions en devises sont neutralisées par des instruments financiers à terme comptabilisés en hors-bilan.

Note 20 - Intérêts et produits assimilés

	Décembre 2021	Décembre 2020
Intérêts et produits s/opérations avec les établissements de crédit (1)	433 121	477 958
Intérêts sur prêts	261 484	274 049
Intérêts sur placements	-10 067	-7 067
Produits sur instruments financiers à terme	181 705	210 977
Intérêts et produits s/opérations avec la clientèle (1)	537 132	596 049
Intérêts et produits s/obligations et autres titres à revenu fixe	21 330	17 632
Titres de placement	8 033	2 929
Titres d'investissement	13 296	14 703
Autres intérêts et produits assimilés	488 228	535 818
Produits sur instruments financiers à terme	488 228	535 818
Total	1 479 810	1 627 457

(1) Le montant des dotations nettes des reprises sur intérêts douteux corrigées des pertes sur créances irrécouvrables en intérêts s'élève au 31/12/2021 à +4 787 milliers € contre -95 186 milliers € au 31/12/2020. Pour rappel, en 2020, la baisse des douteux souverains était en lien avec la signature d'un accord de réorganisation de la dette entre la République Française et un Etat souverain.

Note 21 - Intérêts et charges assimilées

	Décembre 2021	Décembre 2020
Intérêts et charges s/opérations avec les établissements de crédit	661 239	679 622
Intérêts sur comptes créditeurs	2 839	3 542
Charges sur instruments financiers à terme	658 399	676 080
Intérêts sur emprunts	-	-
Intérêts et charges s/opérations avec la clientèle	928	1 596
Intérêts sur dettes subordonnées	928	1 596
Autres intérêts et charges s/opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges s/obligations et autres titres	464 074	518 842
Intérêts sur titres du marché interbancaire et créances négociables	-4 830	-1 578
Intérêts sur emprunts obligataires	466 805	518 318
Intérêts sur dettes subordonnées de dernier rang	2 100	2 103
Autres intérêts et charges assimilées	-82 152	-11 462
Charges sur instruments financiers à terme	-82 152	-11 462
Intérêts sur fonds publics affectés	-	-
Total	1 044 089	1 188 598

Note 22 - Commissions produits et charges

	Décembre 2021	Décembre 2020
Commissions produits	120 289	124 100
- sur subventions	97 015	96 313
- sur instructions	19 092	25 233
- divers	4 182	2 554
Commissions charges	3 605	2 227

Note 23 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

	Décembre 2021	Décembre 2020
Solde des opérations sur titres de placement	-5 920	-2 304
Plus-values de cession	2 207	0
Moins-values de cession	5 240	2 203
Reprises de provisions pour dépréciation	3	4
Dotations aux provisions pour dépréciation	2 890	104

Note 24 - Autres produits d'exploitation bancaire

	Décembre 2021	Décembre 2020
Autres produits d'exploitation bancaire	334 091	329 654
Bonifications	246 999	242 787
Autres produits bancaires	86 083	86 867
Gains nets de change	1 009	-

Note 25 - Autres charges d'exploitation bancaire

	Décembre 2021	Décembre 2020
Autres charges d'exploitation bancaire	88 294	82 507
Autres charges d'exploitation	88 294	82 221
Pertes nettes de change	-	286

Note 26 - Charges générales d'exploitation - Frais de personnel

	Décembre 2021	Décembre 2020
Salaires et traitements	208 083	205 994
Charges sociales	84 807	82 593
Intéressement	10 451	9 304
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	23 288	18 650
Dotations/reprises provision	11 963	5 842
Refacturation personnel Instituts	-4 357	-8 133
Total	334 235	314 250

Note 27 - Effectif moyen

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés qualifiés	Agents de service	Agents non soumis à mobilité	Total 2021
Siège et Agences (hors instituts)	1 908	111	2	0	571	2 592

Note 28 - Dépréciations d'actif

	Décembre 2020	Décembre 2021			Total
		Dotations	Reprises	Écart de change	
Intérêts impayés sur prêts (note 3 et 4)	33 708	25 794	30 797	287	28 993
Risques individualisés sur prêts (note 3 et 4)	381 504	77 738	59 918	5 916	405 239
Dépréciation des participations (note 5 et 6)	85 255	19 207	629		103 833
Dépréciation des titres de placement (note 23)	101	2 890	3		2 988
Total	500 569	125 629	91 347	6 203	541 054

Note 29 - Coût du risque de crédit (1)

	Décembre 2021			Décembre 2020
	Dotations	Reprises	Total	
Provisions (note 15) (1)	115 092	149 353	34 262	-165 481
Dépréciation pour créances douteuses en capital (note 28) (2)	70 249	59 487	-10 762	-10 152
Pertes sur créances irrécouvrables en capital	58 730	47	-58 684	-15 465
Total	244 071	208 887	-35 184	-191 099

(1) Ces chiffres ne comprennent ni la première ligne ni les trois dernières lignes de la note 15.

(2) Ces chiffres ne comprennent pas les dépréciations pour créances douteuses sur le souverain pour 7 083 milliers d'euros

Note 30 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Décembre 2021	Décembre 2020
Gains ou pertes sur immobilisations financières	-18 577	-39 981
Plus et moins-values de cession	0	256
Dotations/reprises pour dépréciation	-18 577	-40 237
Gains ou pertes sur autres actifs immobilisés	-9	124
Total	-18 586	-39 857

Note 31 - Résultats exceptionnels

	Décembre 2021	Décembre 2020
Gains exceptionnels	2 116	240
Pertes exceptionnelles	909	1 267
Total net	1 207	-1 027

Note 32 - Autres engagements hors-bilan

	Décembre 2021	Décembre 2020
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts	4 943 801	5 112 763
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	334 046	347 739
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit	35 010	40 759
Engagements de garantie donnés sur titres	111 532	116 326
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	2 907 037	2 501 424

Note 33 - Engagements sur instruments financiers à terme hors opérations FMI (1)

	Décembre 2021		Décembre 2020	
	notionnel	valorisation (2)	notionnel	valorisation (2)
Opérations fermes				
Échange de taux d'intérêt (opérations de couverture)	54 965 740	459 226	49 817 119	1 052 848
Échange de devises (opérations de couverture)	32 861 869	-332 193	31 985 063	-262 006
Engagements reçus	16 414 545		16 018 892	
Engagements donnés	16 447 324		15 966 171	
Autres instruments (opérations de couverture)				
Opérations conditionnelles	238 876	532	232 920	353

(1) Ces informations ne font pas partie du hors-bilan publiable.

(2) La valorisation des instruments financiers a été faite par référence à la valeur de marché.

	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total 2021
Opérations fermes, de micro-couverture, sur marché de gré à gré				
Échange de taux d'intérêt	3 541 541	13 332 369	38 091 830	54 965 740
Échange de devises	3 746 202	13 070 169	16 045 497	32 861 869
Engagements reçus	1 874 799	6 589 391	7 950 355	16 414 545
Engagements donnés	1 871 404	6 480 778	8 095 142	16 447 324
Opérations conditionnelles	2 000	18 000	218 876	238 876

Note 34 - Valorisations, par notation, sur les instruments financiers à terme, hors opérations FMI (1)

Notation des contreparties bancaires	31/12/2021 Valorisation (2)	31/12/2020 Valorisation (2)
AAA	-	-
AA	345 796	343 504
A	29 367	572 209
BBB	-31 474	-28 525
NR	-	-
Total	343 689	887 188

(1) Le risque de contrepartie sur les produits dérivés liés au financement des opérations FMI est couvert par la garantie générale accordée par l'État à l'AFD au titre de cette opération.

(2) Le coût de remplacement est représenté par le solde net positif des valeurs de marché coupon couru inclus. Si le solde est négatif, le coût est nul.

Note 35 - Participations détenues sur Fonds gérés (1)

Origine des fonds	Nombre de participations	Valeur d'acquisition
Caisse d'investissement des DOM (CIDOM)	2	1 330
Fonds d'investissement et de dévelop. économique et social (FIDES)	4	630
Fonds d'investissement des DOM (FIDOM)	2	93
Autres ressources Etat	2	3 683
Total	10	5 736

(1) Ces informations ne font pas partie du hors-bilan publiable.

Note 36 - Rémunération des dirigeants

La rémunération brute annuelle allouée aux mandataires sociaux s'élève à 340 832 euros.

Note 37 - Impôt sur les sociétés

Seuls les revenus fonciers et le résultat de l'activité de représentation d'établissements de crédit métropolitains dans les DOM ainsi que l'activité de refinancement de l'AFD à l'égard de sa filiale Proparco sont soumis à l'impôt sur les sociétés.

Note 38 - Expositions aux risques

L'AFD intervient sur les marchés des instruments financiers pour son compte, dans le cadre de ses activités propres et des activités dont la gestion lui est déléguée par l'État français.

Ces opérations sont exercées dans le cadre de limites autorisées par la Direction Générale avec l'accord du Conseil d'administration.